

Travaux rue de Nantes

Du 9 janvier au 28 juillet 2023

I. LOCALISATION DES TRAVAUX



II. OBJET DES TRAVAUX

Les travaux consistent à :

- Reprendre les réseaux d'assainissement : eaux usées et eaux pluviales, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;
- Effacer les réseaux aériens d'électricité et de téléphone, sous maîtrise d'ouvrage du SIEDS ;
- Aménager la voirie et les espaces publics, sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Mauléon.

III. DATE DE DEMARRAGE DES TRAVAUX

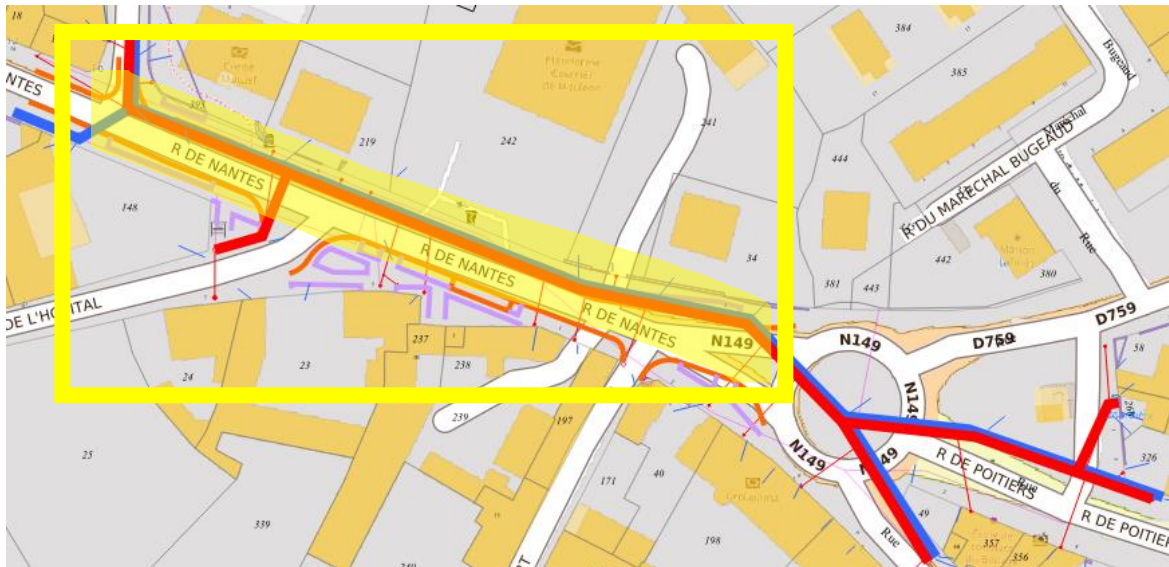
Les travaux démarrent le 9 janvier 2023.

IV. DURÉE PRÉVISIONNELLE DES TRAVAUX

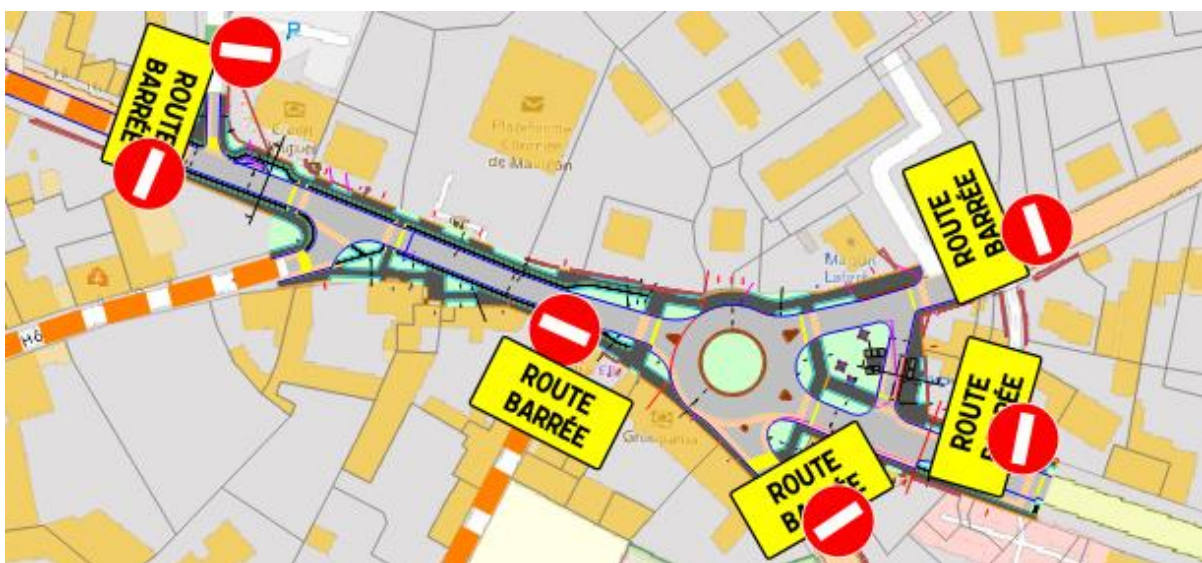
Les travaux sont programmés pour 7 mois et doivent se terminer le 28 juillet 2023.

V. PHASAGE DES TRAVAUX

5.1. Phase 1 – Du 9 janvier au 17 février 2023



5.2. Phase 2 – Du 20 février au 28 juillet 2023



VI. LES DEVIATIONS

6.1. Déviation véhicules légers et desserte locale

Du 9 janvier au 28 juillet 2023



La déviation Nord par la rue de Lattre, puis la rue Sainte Anne permet de rattraper la rue du Frère Jacquet ou continuer sur la Rue Sainte Anne jusqu'à la Rue du Mouton Blanc.

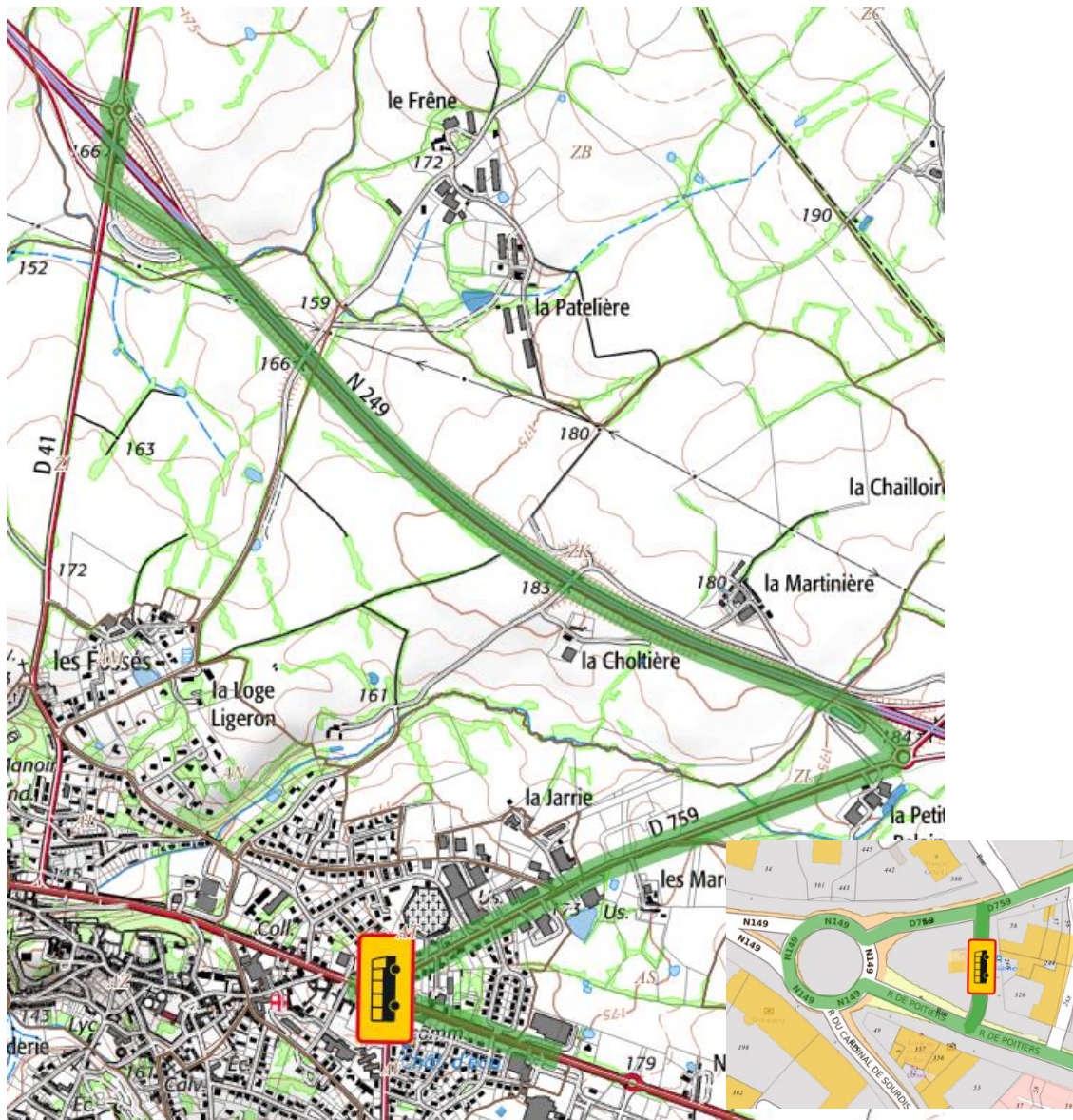
La déviation Sud, par la rue de la Brossardière ou la rue d'Elbée, puis la rue du Cardinal de Sourdis, permet de remonter par la rue de la Tuilerie, et la rue de la Fontaine Noire pour rejoindre la RD149bis en direction de Cholet.

6.2. Phase 1 – Déviation transport scolaire et ligne

TER – Du 9 janvier au 17 février 2023

L'arrêt rue du Mouton Blanc est suspendu et transféré à l'arrêt de la Brossardière.

Les autocars empruntent l'itinéraire suivant :



6.3. Phase 2 – Déviation transport scolaire et ligne

TER – Du 20 février au 28 juillet 2023

L'arrêt rue du Mouton Blanc est suspendu. L'arrêt de la Brossardière est transféré rue des Lilas.

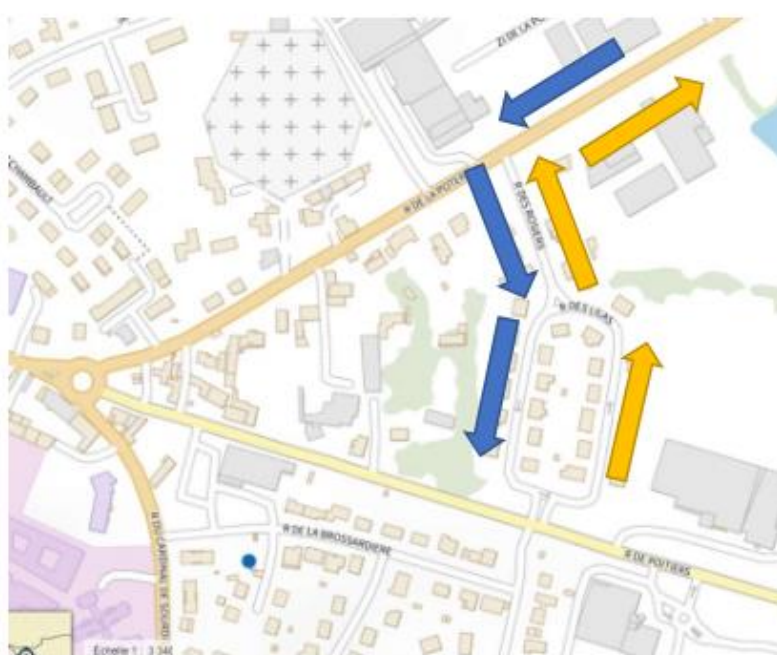
Création d'un arrêt provisoire sur la ligne Régulière 14, en direction de Bressuire



Création d'un arrêt provisoire sur la Ligne Régulière 14, en direction de Cholet



Flèche en  **bleu** vers Bressuire, Flèche en  **orange** vers Cholet



Pendant cette période, merci de présenter vos bacs individuels d'ordures ménagères et de déchets recyclables hors de la zone des travaux, aux emplacements indiqués.

